

Présentation

Les tableaux et graphiques de ce thème fournissent une description de la population scolarisée selon le sexe et l'âge, ainsi que la répartition selon le niveau de diplôme atteint de la population non scolarisée de 15 ans ou plus.

Les données sont présentées dans les limites géographiques en vigueur au 1er janvier 2009. Si le territoire a connu des modifications de contours, l'événement est décrit à l'affichage des chiffres clés.

Définitions

Âge

L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :

- l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance ;
- l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire.

Par exemple, à la date du 1er janvier 2006, un individu né le 10 octobre 1925 est âgé de 81 ans en âge atteint dans l'année et de 80 ans si l'on considère son âge en années révolues.

Les résultats du recensement de la population sont désormais présentés en utilisant l'âge en années révolues.

Remarque(s)

Les résultats du recensement de la population de 1999 et des recensements antérieurs étaient présentés en utilisant l'âge en différence de millésimes.

En revanche, pour assurer la comparabilité des données du recensement de la population de 1999 et du recensement de 2007, les âges présentés dans les chiffres clés sont exprimés en années révolues pour les deux recensements.

Diplôme

Les résultats du recensement font référence au diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder. Les catégories de diplôme utilisées sont les suivantes :

- aucun diplôme :
 - . pas de scolarité,
 - . scolarité jusqu'à l'école primaire ou au collège,
 - . scolarité au-delà du collège ;
- certificat d'études primaires (CEP) ;
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges ;
- CAP, BEP :
 - . CAP, brevet de compagnon,
 - . BEP ;
- baccalauréat, brevet professionnel :
 - . baccalauréat général, brevet supérieur,
 - . baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, brevet d'enseignement agricole (BEA), brevet d'enseignement commercial (BEC), brevet d'enseignement industriel (BEI), brevet d'enseignement hôtelier (BEH), capacité en droit ;
- diplôme de 1er cycle universitaire, brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), diplôme des professions sociales ou de la santé, diplôme d'infirmier(ère) ;
- diplôme de 2e ou 3e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, diplôme d'une grande école, doctorat...

Population non scolarisée

La population non scolarisée comprend les personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement.

Population scolarisée

Est scolarisé tout individu inscrit, au moment de la collecte du recensement, dans un établissement d'enseignement (y compris apprentissage) pour l'année scolaire en cours.

Remarque(s)

Depuis 2004, avec le recensement rénové, les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat sont comptés au lieu où est situé l'internat ; les élèves mineurs vivant en internat sont comptés au lieu de résidence de leurs parents. Lors du recensement de 1999, tous les élèves vivant en internat étaient comptés au lieu de résidence de leurs parents. Ce changement peut expliquer en partie les évolutions, constatées localement, depuis 1999.

Taux de scolarisation (ou part de la population scolarisée)

Le taux de scolarisation pour un groupe d'âges donné est le rapport entre le nombre d'individus de ce groupe d'âges qui sont scolarisés et le nombre total d'individus de ce groupe d'âges.

Mode d'utilisation des données

Les données affichées peuvent être exportées en format PDF en vue d'une impression ou en format Excel en vue de réaliser d'autres calculs ou une mise en forme différente.

Les signes conventionnels suivants sont utilisés :

nd : chiffre non disponible

/// : calcul impossible

Pour obtenir les chiffres clés sur des ensembles personnalisés de communes vous pouvez consulter la rubrique "Bases de chiffres clés" accessible à partir du menu "Données téléchargeables".

Des résultats plus détaillés que ceux des chiffres clés sur le thème "Diplômes - Formation" sont accessibles à partir du menu "Tableaux détaillés", thème(s) :

- *formation*

Conseils d'utilisation

Les chiffres clés rassemblent les résultats essentiels pour une zone géographique et un thème donnés. Pour les zones de moins de 2 000 habitants, les résultats issus de l'exploitation complémentaire ne sont pas affichés ; en effet, en raison du sondage, ils n'ont pas une précision suffisante.

Pour plus d'information méthodologique, vous pouvez consulter la rubrique "Conseils pour l'utilisation des résultats du recensement" du menu "Documentation". Cette rubrique présente les caractéristiques nouvelles du recensement de la population et traite de leurs conséquences sur l'utilisation des données. Elle précise en particulier les changements affectant les principales variables statistiques et leur comparabilité avec les recensements précédents.

Source

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre ainsi que leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc. Aujourd'hui la société évolue rapidement et pour mieux comprendre ses mouvements, le recensement a changé de rythme : grâce à cette nouvelle méthode, des informations régulières et récentes sont produites chaque année. Ce recensement renoué succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition.

Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles et d'obtenir une bonne fiabilité des données.

Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Ainsi, à partir de fin 2008, il a été possible d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis lors et chaque année, les résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation principale et d'une exploitation complémentaire. L'exploitation principale porte sur l'ensemble des bulletins collectés mais pas sur l'ensemble des variables. L'exploitation complémentaire fournit, en plus, des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'activité économique et la structure familiale des ménages. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, elle porte sur un quart des ménages. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'exploitation complémentaire porte sur l'ensemble des bulletins collectés auprès des ménages, soit environ 40 %. Pour toutes les communes, l'exploitation complémentaire porte également sur un individu des communautés sur quatre.

Jusqu'en 1999, la première étape d'exploitation du recensement consistait en un comptage des bulletins appelé "dénombrement". Cette étape est désormais intégrée à l'exploitation statistique.

Pour faciliter les comparaisons dans le temps, certains indicateurs sont aussi proposés pour les recensements précédents, dont les dates de référence sont les suivantes :

1999 : 8 mars 1999 pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer,

1990 : 5 mars 1990 pour la France métropolitaine et 15 mars 1990 pour les départements d'outre-mer,

1982 : 4 mars 1982 pour la France métropolitaine et 9 mars 1982 pour les départements d'outre-mer,

1975 : 20 février 1975 pour la France métropolitaine et 16 octobre 1974 pour les départements d'outre-mer,

1968 : 1er mars 1968 pour la France métropolitaine et 16 octobre 1967 pour les départements d'outre-mer.

